



## Echos de la commune 2017



Eckartswiller

## Le mot du maire



Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

2017 s'achève, une certaine insécurité est palpable, la France était toujours sous le régime de l'état d'urgence, quelque peu assoupli en fin d'année. Il y a lieu de remercier l'armée et la gendarmerie pour la présence permanente sur le territoire, afin de rassurer la population.

2017 fut aussi une année électorale qui, après son lot de rebondissements médiatiques lors de la campagne électorale présidentielle et législative, a vu la mise en place d'un nouveau gouvernement et d'une Assemblée Nationale inédite.

De nouvelles réformes sont et vont être mises en route, qui auront un impact sur la gestion financière de la commune et aussi de la vie de nos concitoyens.

La fusion des COMCOM de Saverne et de celle de Marmoutier-Sommerau a été finalisée en 2017.

Les règles de la réforme annoncée de la taxe d'habitation ne sont pas encore clairement définies; il nous est annoncé que cette principale recette de la commune sera compensée au centime près par l'Etat (du moins dans un premier temps ...). Ainsi allons-nous élaborer un budget 2018 prudent.

Concernant l'environnement, la loi pour la transition énergétique instaurée par Ségolène Royale a interdit aux collectivités locales l'utilisation de produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2017. Nous avons signé une charte régionale « Zéro phyto » dans ce cadre. Un investissement dans du nouveau matériel a été fortement subventionné par l'Agence de l'Eau à la suite d'une étude des espaces à traiter réalisée en interne à la Mairie.

Dans le cadre de la loi d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées, les communes avaient à réaliser les travaux nécessaires avant la fin 2017. Le chantier de la création de la rampe d'accès à l'église doit se finaliser au courant du mois de décembre; nous serons dans les délais imposés et avons obtenu les aides financières de l'Etat, de la (dernière) réserve parlementaire du Sénateur Guy-Dominique Kennel sur ce chantier. L'ensemble de nos bâtiments : mairie, école, salle polyvalente et l'église répondront aux normes.

En ce qui concerne les économies d'énergie, nos deux demandes d'aides ont été retenues par Saverne Plaine et Plateau à savoir:

- le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente par une chaudière à condensation
- le remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires à leds

Pour ces 2 chantiers permettant d'économiser de l'énergie, une aide de 70% a été accordée.

Pour terminer sur une bonne nouvelle, une récente réunion avec le Sous-Préfet, la commune de Saint-Jean-Saverne l'ONF et la SNCF, nous permet d'espérer de voir le dossier LGV se clôturer financièrement. En effet étant exproprié début 2017, nous restons en attente du versement du solde de la cession des terrains.

Je saisis l'occasion de cet éditorial pour remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui rendent notre village accueillant et agréable à traverser en entretenant et en fleurissant les abords de leur propriété. Je constate cependant que des efforts doivent être faits ici et là en rappelant que l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe à tous les riverains et en comptant sur une réaction positive de leur part.

En vous laissant découvrir ce bulletin annuel, je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal, dès à présent, d'agréables fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2018 pour de nouvelles informations.

Bonne lecture, très Cordialement

Votre Maire

Jean-Jacques Jundt

## Sommaire

Démarches administratives	P 3
Résultat des élections présidentielles	P 7
Résultat des élections législatives	P 8
Informations sur la vie de la commune	P 10
Festivités du 13 juillet et 11 novembre	P 14
Les vergers	P 15
Travaux	P 16
Déneigement, sécurité	P 19
Le patrimoine des sources	P 20
La démarche « zéro pesticide »	P 22
Etat civil	P 23
Fête des aînés	P 24
Conseil de fabrique	P 25
activités sportives et pêche	P 26
Bricolage - amicale des pompiers	P 27
Association des parents d'élèves	P 28
Informations intercommunalité	P 30
Randonnée Vosges du nord	P 35
Renseignements utiles - N° téléphonique	P 36
Services publics	P 37
Histoire : 11 novembre 1918	P 38
La résistance des Alsaciens (AERIA)	P 43



## Autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit en être muni. Le formulaire, établi et signé par un parent (ou responsable légal), doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire Cerfa n° 15646\*01 peut être téléchargé sur le site [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr) ou en consultant le site de la commune sur [www.eckartswiller.fr](http://www.eckartswiller.fr) (accueil)

## Changement de prénom

Cette démarche s'effectue désormais à la mairie de votre lieu de résidence ou de votre lieu de naissance. Si l'officier d'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime il saisit le procureur de la république. Dans ce cas où celui-ci s'y oppose vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

## Pacte civil de solidarité

A compter du 1er novembre 2017, l'enregistrement d'un PACS se fera à la mairie du lieu de résidence ou auprès d'un notaire.

## Urbanisme

Les documents d'urbanisme peuvent être consultés sur le site [posplu.bas-rhin.fr](http://posplu.bas-rhin.fr)

## Elections

==> Pas d'élections annoncées en 2018.

dates et périodicités des prochaines élections

Elections	date	durée mandat	dernière élection
Européennes	2019	5 ans	25 mai 2014
Municipales	2020	6ans	23 & 30 mars 2014

## Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017

Comme chaque année, nous vous rappelons les formalités d'inscription sur la liste électorale :

**Pas d'élection en 2018. Cependant pensez à vous inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre 2017.**

**La procédure de révision des listes électorales n'a pas été à ce jour modifiée.**

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année.

### Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

Aussi, veuillez vous présenter en Mairie muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, ou passeport) et d'un justificatif de domicile (par exemple : avis d'imposition, quittances de loyer, factures d'eau, de gaz ou d'électricité, ou un certificat d'hébergement des parents, si pas de facture à son nom... ).

### Modalités d'inscription :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile) avant le 30 décembre 2017,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)), une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Les documents doivent être parvenus à la mairie avant le 30 décembre 2017.**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement utile.

- [Permanence en mairie d'Eckartswiller](#)
- [le samedi 30 décembre de 8h30 à 10h30.](#)

## Taxes communales ...Taux d'imposition 2017

### Fiscalité locale

Le Conseil Municipal, lors de sa séance budgétaire du 21 mars dernier a décidé d'augmenter les taux d'imposition 2017 des taxes communales d'habitation (TH), foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB), de 1,3%

Les taux ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUITS
TH	9,06%	40 000
TFB	8,84%	31 046
TFNB	59,64%	18 608
	<b>TOTAL :</b>	<b>89 654</b>

## Résultat des élections 2017 : Présidentielles

### Résultat des élections présidentielles du premier tour du 23/04/2017.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	<b>376</b>		
Abstentions	<b>77</b>	<b>20,48%</b>	
Votants	<b>299</b>	<b>79,52%</b>	
Blancs	<b>4</b>	<b>1,06%</b>	<b>1,34%</b>
Nuls	<b>1</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,33%</b>
Exprimés	<b>294</b>	<b>78,19%</b>	<b>98,33%</b>

Liste officielle des candidats suivant le tirage au sort.	Nbr. de voix	% exprimé
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	25	8,50%
Mme Marine LE PEN	76	25,85%
M. Emmanuel MACRON	48	16,33%
M. Benoît HAMON	20	6,80%
Mme Nathalie ARTHAUD	1	0,34%
M. Philippe POUTOU	9	3,06%
M. Jacques CHEMINADE	0	0,00%
M. Jean LASSALLE	9	3,06%
M. Jean-Luc MÉLENCHON	41	13,95%
M. François ASSELINEAU	9	3,06%
M. François FILLON	56	19,05%

### Résultat des élections présidentielles du deuxième tour du 07/05/2017.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	<b>376</b>		
Abstentions	<b>96</b>	<b>25,53%</b>	
Votants	<b>280</b>	<b>74,47%</b>	
Blancs	<b>19</b>	<b>5,05%</b>	<b>6,79%</b>
Nuls	<b>9</b>	<b>2,39%</b>	<b>3,21%</b>
Exprimés	<b>252</b>	<b>67,02%</b>	<b>90,00%</b>

Liste officielle des candidats.	Nbr. de voix	% exprimé
Mme Marine LE PEN	103	40,87%
M. Emmanuel MACRON	149	59,13%

## Résultat des élections 2017 : Législatives

### Résultat des élections législatives du premier tour du 11/06/2017.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	<b>376</b>		
Abstentions	<b>195</b>	<b>51,86%</b>	
Votants	<b>181</b>	<b>48,14%</b>	
Blancs	<b>1</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,55%</b>
Nuls	<b>1</b>	<b>0,27%</b>	<b>0,55%</b>
Exprimés	<b>179</b>	<b>47,61%</b>	<b>98,90%</b>

Liste officielle des candidats suivant le tirage au sort.	Nbr. de voix	% exprimé
M. ANDERSEN Peter	17	9,50%
Mme ELLES Pascale	5	2,79%
Mme DE SANTIS Antoinette	38	21,23%
M. LORBER Jean-Marie	32	17,88%
Mme HERRGOTT Bénédicte	2	1,12%
Mme JORON Virginie	19	10,61%
M. MULLER HAENEL Olivier	1	0,56%
Mme LOMBARD Sandrine	14	7,82%
Mme RUIZ Natacha	1	0,56%
M. HETZEL Patrick	47	26,26%
M. KAYA Mikail	0	0,00%
Mme LANGLADE Jeanne-Françoise	1	0,56%
M. HARY Aurélien	2	1,12%

### Résultat des élections législatives du deuxième tour du 18/06/2017.

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	<b>376</b>		
Abstentions	<b>222</b>	<b>59,04%</b>	
Votants	<b>154</b>	<b>40,96%</b>	
Blancs	<b>6</b>	<b>1,60%</b>	<b>3,90%</b>
Nuls	<b>4</b>	<b>1,06%</b>	<b>2,60%</b>
Exprimés	<b>144</b>	<b>38,30%</b>	<b>93,51%</b>

Liste officielle des candidats.	Nbr. de voix	% exprimé
Mme DE SANTIS Antoinette	57	39,58%
M. HETZEL Patrick	87	60,42%



## Exploitation forestière :

En janvier 2017 une grande coupe forestière a été réalisée dans le vallon de Champagne. Durant cet hiver aux températures positives, ce chantier a eu pour conséquences une dégradation du chemin forestier et du parking de l'étang de pêche, le stockage jusqu'au mois de juillet d'une grande quantité de bois. Malgré l'obligation de l'exploitant de remettre le chemin en bon état, ce dernier a fait la sourde oreille. L'équipe des pêcheurs s'est mis à l'oeuvre pour rendre carrossable les chemin et parking de ce beau lieu de détente.

Point positif de ce chantier, le reliquat de bois laissé sur place par les forestiers a permis aux membres de l'association de pêche et loisirs de refaire le stock de bois de chauffage de l'abri de pêche. Une dizaine de bénévoles s'y sont affairés par une belle matinée d'avril.



## Dégâts sur l'armoire électrique :

Le 16 janvier, un de ces nombreux semi-remorques devant livrer la société KUHN et traversant à tort notre commune, dans la mesure où les conducteurs suivent un GPS non adapté aux poids lourds, craignait de monter la pente du Wilberg enneigée. Il s'était engagé dans le chemin du Wilthal et voulait emprunter la rue des jardins de Saint-Jean-Saverne. Dans cette manœuvre impossible, il a purement arraché et renversé l'armoire de commande du réservoir d'eau de Saint-Jean-Saverne.

Par ailleurs dans son périple il a aussi cassé un muret d'un jardin à Saint Jean, le tout sans s'arrêter et signaler les dégâts.

Une rapide enquête de la

gendarmerie a permis de trouver le fautif, un chauffeur d'une entreprise alsacienne....

La mise hors service de cette armoire régulant automatiquement le niveau d'eau du réservoir de Saint-Jean-Saverne a obligé le SDEA à manœuvrer manuellement les vannes, avant de réparer et remettre en place cet équipement. L'assurance du transporteur a été sommée de payer les dégâts.



## Autre Histoire de bois :

La végétation plantée près de l'aire de jeu en 1999 s'est rapidement développée. Il y avait lieu d'élaguer ces arbres afin de sécuriser les abords et respecter la hauteur des arbres en bordure du terrain. Suite à un devis chiffré à plus de 1000 €, il a été décidé de réaliser les travaux par nos soins. C'est ainsi que le 28 février, le maire, les adjoints et l'ouvrier communal ont réalisé un élagage « sévère » en coupant arbres et buissons. Les grumes ont été rassemblées en bout du terrain avec le tracteur communal, elles ont été enlevées gracieusement par M. David Heitz d'Ottersthal, pour une valorisation énergétique.



## Conseil de Fabrique et Club Vosgien :

Comme lors des éditions précédentes des années passées, la soirée tarte flambée est toujours appréciée par la population.

Lors de la soirée tarte flambée du printemps, organisée le 11 mars par le conseil de fabrique, date synchronisée par la présidente Josette Pfeiffer avec Camille Oswald le Président du Club Vosgien de Saint-Jean-Saverne, un groupe de marcheurs s'est donné rendez-vous à la salle polyvalente pour faire la marche de « Pleine Lune » dans un premier temps,



et, de se restaurer avec une bonne tarte flambée à l'issue de cette balade nocturne.

*Une forme de mutualisation des associations des 2 communes est à développer pour d'autres manifestations.*



## Nettoyage du printemps et déchets sauvages :

Le samedi 1er avril, les membres du conseil municipal aidé par quelques habitants motivés ont parcouru les chemins et le ban communal pour y ramasser les habituels déchets. Malheureusement, les mêmes constats se répètent d'années en années et les incivilités se reconduisent. Cette année encore des sacs de déchets ont révélé des indices permettant de remonter aux contrevenants. Leurs coordonnées sont systématiquement communiquées à la police de l'environnement qui verbalise les fautifs.



Suite aux nombreux constats de dépôts sauvages à cet endroit, une chaîne a été mise en place sur le chemin de traverse au bas du Heyenberg pour empêcher les indécents d'y accéder. Pour permettre l'accès à leur terrain,

le code du cadenas peut être communiqué aux riverains. S'adresser à la mairie.

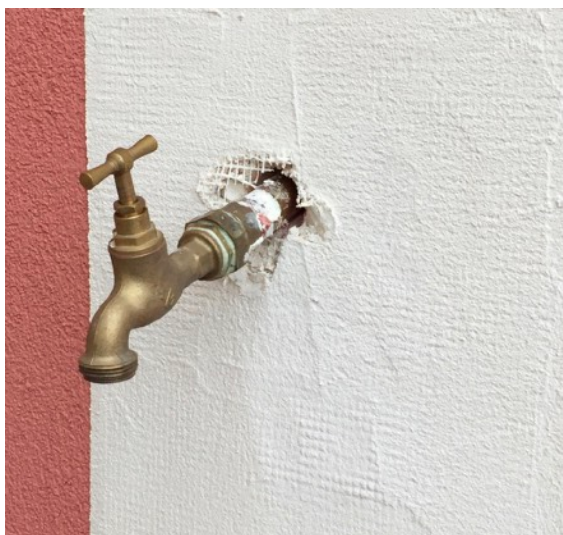


Tout au long de l'année des objets, des déchets et sacs déposés sur le ban....

Désespérant.



## Dégâts et dégradations :



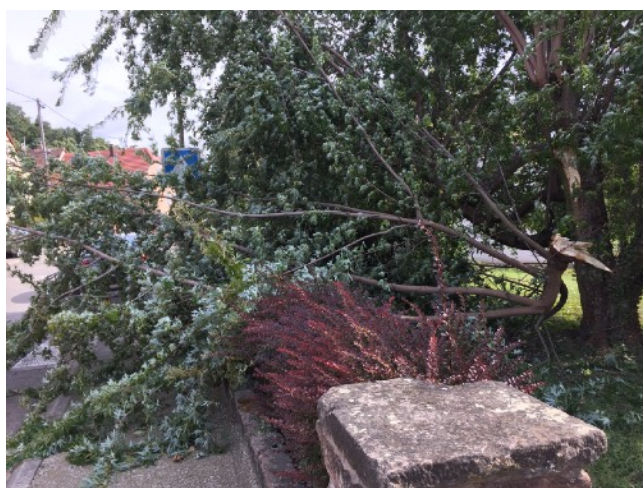
A peine les travaux terminés, des dégradations ont été constatées à la salle polyvalente.

Robinet d'arrosage descélé, et sonde extérieure de chauffage arrachée. Elle a depuis été déplacée par J-Luc Rothan et J-Paul Pfeiffer. Merci à eux.



## Dégâts « tempête » :

Un fort coup de vent début septembre a eu raison de l'arbre planté devant le 21-23 rue principale. Il est tombé sur la RD 115. L'ouvrier communal a dégagé la chaussée et enlevé les branchages pour les déposer sur l'aire de déchets verts à Ottersthal. Il a été constaté que cet arbre était fragilisé par un champignon au bas du tronc. Nous avons profité de la pose d'enrobé sur le chantier ES de la rue principale pour remettre en état le trottoir.



## SMICTOM Saverne Journée de collecte des déchets :

	Village	Les Taillis	Oberhof
ordures ménagères	Mardi	Mercredi	lundi
collecte recyclables / sélectives	Jeudi semaine impaire	lundi semaine paire	vendredi semaine paire

## Festivités du 13 juillet et du 11 novembre :

Les festivités du 13 juillet ont été, comme l'an passé organisée par le conseil municipal à la salle polyvalente, avec la participation de groupe musical « Zornklang ».



Fidèle à la tradition, la municipalité d'Eckartswiller a convié les habitants à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. C'est sous la pluie fine de 11h, que s'est déroulée la cérémonie en présence de nombreux citoyens, dont l'adjutant chef Lorentz.

Dans son discours, le maire rappelle qu'il est de notre devoir de continuer à rendre hommage à tous les combattants morts pour la patrie. Il a égrené le nom de 9 citoyens de la commune tués aux combats en 1918 et les 18 noms de ceux tombés lors de la 2e Guerre Mondiale.

A l'issue de la lecture du message de la secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, le Maire Jean-Jacques Jundt, le 1er adjoint Jean-Paul Pfeiffer et l'adjutant-chef Lorentz ont déposé une gerbe devant le monument aux morts à la mémoire de ceux qui sont tombés pour notre Patrie.

La sonnerie « Aux Morts » interprétée par Jean-Claude Linder, suivie par la minute de Silence ont marqué la fin de cette cérémonie.

L'assemblée était ensuite invitée au verre de l'amitié dans la salle de la mairie.



## Les vergers :

Notre ban communal possède encore de beaux mais vieux arbres, ici un bel arbre près de la chapelle Saint Eloi.

La COMCOM renouvelle l'offre de subventionner la plantation de Haute tige.

### Vergers et Biodiversité :

Afin de préserver les vergers et les paysages de notre territoire, la communauté de communes soutient la plantation d'arbres hautes - tiges. Grâce à des crédits obtenus pour une durée de 3 ans, elle peut fournir gratuitement des arbres à des particuliers, des associations ou des collectivités qui s'engagent dans un projet. Pourront être soutenues des actions de reconstitution ou rajeunissement de vergers, de densification des ceintures vertes autour des villages, de création de vergers écoles etc.

Renseignement : Frédéric Aveline,  
téléphone : 03 88 71 61 17 et  
mail : faveline@cc-saverne.fr



## Fleurissement communal place de la Liberté

Le géranium reste toujours une valeur sûre pour le fleurissement communal.



## Point sur le dépôt des déchets Verts à Ottersthal

Actuellement le site est fermé car il est saturé. Ceci est dû d'une part au fait du volume croissant apporté et aussi parce de nombreux utilisateurs déversent leur apport à l'avant du tas au lieu d'entasser leur déchet en hauteur, d'autre part, le prestataire en charge de repousser le tas était indisponible durant quelques semaines. Cette opération se fera prochainement.

Le site continuera à être ouvert en 2018, aux mêmes conditions, à savoir réservé aux habitants d'Ottersthal et d'Eckartswiller; la vignette d'accès 2015-2016 est reconduite, merci aux usagers de la coller sur leur véhicule afin de faciliter le contrôle d'accès. Les vignettes sont disponibles en mairie au prix de 1€.



## Accessibilité église :

Le chantier d'accessibilité à l'église démarré par l'entreprise Rauscher au mois de septembre par la pose de la rampe d'accès, s'est poursuivi fin novembre par le percement du mur ouest à la hauteur du confessionnal, ce dernier avait été démonté par le conseil municipal. Le planning de suivi du chantier géré par l'architecte Anne Caspar a été respecté, aussi l'entreprise Lutz a pu poser la nouvelle porte le lundi 11 décembre. Il reste à mettre en place le garde-corps et à terminer l'éclairage ainsi que la pose d'enrobé au bas de la rampe.





## TRAVAUX :

### Réfection du sol de la salle de classe

Le bâtiment école avait été rénové en 2006, après plus de 10 ans, le sol de la salle de classe a été poncé et revitrifié durant les congés scolaires 2017.



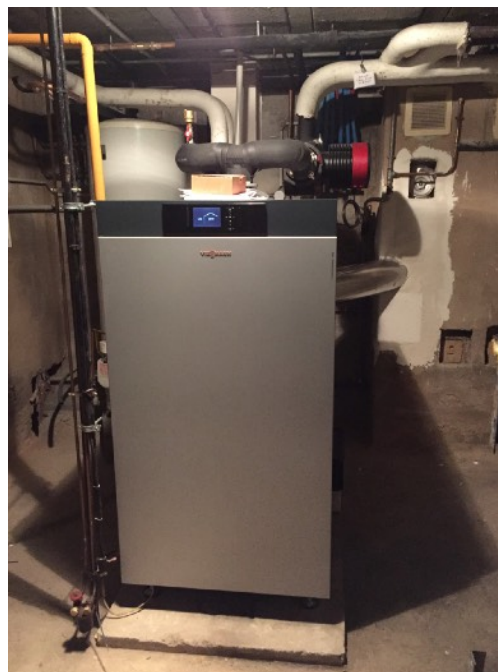
### Remplacement de la Chaudière de la salle polyvalente :

L'ancienne chaudière de la salle polyvalente vieille de plus de 25 ans, et dont le système de régulation était défaillant, a été remplacée par une chaudière à condensation de nouvelle génération.

Cette opération financée dans le cadre des économies d'énergie, par l'intermédiaire de Saverne Plaine et Plateau dans le cadre du financement TEPCV -Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - bénéficie d'une aide de 70%. Ce financement est lié aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE), dispositif financé par les fournisseurs d'énergie (EDF, Pétroliers).



démontage de l'ancienne chaudière



armoire de la nouvelle chaudière

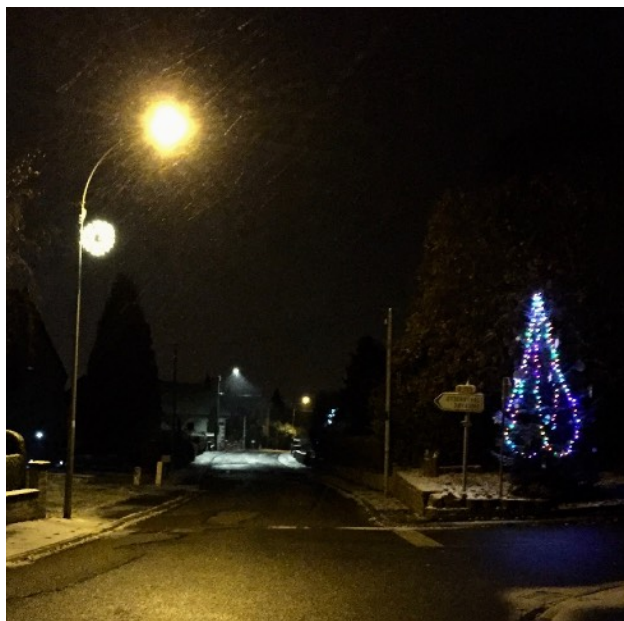
## Remplacement de luminaires de l'éclairage public :

Les 47 anciens luminaires tant sur la commune, que dans le lotissement les taillis et Oberhof vont être remplacés par des luminaires à leds de dernière génération.

La consommation de ce nouvel équipement est de l'ordre de 52 W contre quelques 180 W pour les anciennes ampoules.

Cette opération est subventionnée à hauteur de 70% grâce aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre du financement TEPCV - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - action gérée par « Saverne Plaine & Plateau »

Une économie est attendue sur 2 tableaux : la consommation électrique, mais aussi le coût de maintenance. En effet la durée de vie de ces lampes est de l'ordre de 30 000 heures contre 2 à 3 000 heures pour les ampoules actuelles.



## Pose d'un nouveau transformateur par ES

Afin de fournir une tension réglementaire aux habitations de la rue de Bonne Fontaine, Electricité de Strasbourg y a installé un nouveau transformateur. Pour ce faire, il y avait lieu de poser un câble moyenne tension enfoui sous le trottoir ou la voirie.

Cette opération a permis, outre le fait de sécuriser l'alimentation des maisons par le rajout de ce nouveau transformateur, de permettre une réfection partielle des enrobés des trottoirs.



## Mur du cimetière

L'entreprise «Entre-aide emploi» a enlevé le lierre poussant le long du mur du cimetière, afin de mieux pouvoir surveiller l'inquiétante fissure courant sur le coin. Il y aura lieu de mettre en place un « témoin » pour mesurer l'évolution de ce mouvement.



## Déneigement

Les années se suivent et ne se ressemblent pas quant aux conditions météorologiques. En ce début de mois de décembre 2017, nous avons déjà eu quelques épisodes neigeux, avec des annonces météorologiques informant d'un redoux rapide.

Aussi quelques précisions sur la manière de traiter la voirie s'imposent.

Le déneigement de la route départementale traversant la commune - RD115 - est de la compétence du département. Le lien vers la carte « viabilité hivernale » indique les axes prioritairement traités.

[http://www.inforoute67.fr/pdf/carte\\_VH.pdf](http://www.inforoute67.fr/pdf/carte_VH.pdf)

La RD 115 n'est pas un axe traité prioritairement. Mais en semaine il est traité en 2e priorité du fait de sa pente raide et du passage matinal des bus scolaires.

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, la municipalité est chargée d'assurer la sûreté du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques.

Cela ne signifie pas que la municipalité a l'obligation de dégager dans l'heure les voiries à chaque intempérie.

En effet, l'enneigement ne constitue pas un « fléau calamiteux ». Les risques de dérapage dus au verglas sont la plupart du temps regardés comme des risques habituels contre lesquels il appartient aux usagers de se prémunir en prenant toutes les précautions utiles. La présence du verglas sur un itinéraire ne constitue pas, en elle-même, un défaut d'entretien normal de l'ouvrage de nature à engager la responsabilité de la commune. Celle-ci n'est pas tenue immédiatement de traiter la chaussée par salage ou sablage systématique, ni même de signaler le danger.

Ainsi, pour sa propre sécurité et de celle des autres, il faudrait que les automobilistes équipent leur véhicule de pneumatiques adaptés aux conditions hivernales, un simple bon sens.

Par ailleurs, le sel est aussi vu comme un polluant de la nappe phréatique, donc à utiliser avec parcimonie.

Notre commune s'est dotée d'un équipement de déneigement pour traiter certaines voiries communales, notamment la plus pentue (rue de Monswiller) en priorité lorsque les chutes de neige importantes empêchent les habitants à se déplacer en voiture voire à pied.

Il n'est pas prévu de traiter la voirie communale pour couche de 5 cm un samedi matin alors qu'à midi tout sera dégagé.

Cependant, la jurisprudence a reconnu au maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques de tenir propre le trottoir situé au droit de leur habitation (Conseil d'Etat, 15 octobre 1980). Cette obligation comporte le balayage des trottoirs et la mise en tas des produits de ce balayage dans des conditions qui ne nuisent pas à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux.

En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant au maximum. En cas de verglas, ils doivent répandre, devant leurs habitations, des produits fondants ou abrasifs, tels que du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois. Ces mesures peuvent être rappelées par un arrêté municipal.

## Sécurité et stationnement

D'année en année, il est fait le même constat et nous sommes obligés de nous répéter dans ce présent bulletin. Nous avons à travailler sur la sécurité des piétons, à résoudre les problèmes de la vitesse des engins motorisés : 2 roues, voitures, camionnettes de livraison, voire camions.

Cela s'est illustré par le récent accident sur la rue Principale. S'ajoute à cette préoccupation la problématique du stationnement parfois anarchique des voitures.

Soucieux de ces problèmes, nous allons lancer une étude globale en 2018, afin de trouver des solutions à l'ensemble de ces préoccupations.

Cela devrait se traduire par des tracés de cheminements piétons, d'emplacements de stationnement, de bandes jaunes, de création de ralentisseurs... en fonction de ce que l'étude nous indiquera comme solutions autorisées par le code de la route, de manière à se partager la voie publique entre les différents usagers, piétons et conducteurs. La solution préconisée sera présentée à la population et nous espérons trouver un consensus qui répondra à l'attente de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public.

## L'EAU FAIT PARTIE DU PATRIMOINE DU VILLAGE :

Avec le départ des anciens, la mémoire du village s'estompe peu à peu.

L'arrivée de l'eau courante dans le village fait partie de ces évolutions qui facilitent grandement la vie aujourd'hui. Imaginer comment nos anciens ont dû être ingénieux, créatifs, combattifs en possédant une bonne connaissance géographique des lieux pour réaliser les premières installations.

La première étape la plus importante a été de capter l'eau :

- Trois puits de captage ont été creusés et maçonnés au Falkenberg.
- L'eau de ces trois points de captage est ensuite canalisée et dirigée vers un ouvrage de regroupement.



- Cet ouvrage comprend également un bassin permettant le traitement de l'eau avec de la neutralite. Le maërl (Calcaire marin) dénommé neutralite est un substrat constitué de débris d'algues marines riches en calcaire. Grâce à ses propriétés, il est couramment utilisé dans les unités de production d'eau potable pour neutraliser et/ou reminéraliser les eaux agressives.

A partir de l'ouvrage de regroupement situé à environ 340 mètres d'altitude, une conduite a été posée, l'eau s'écoule par gravité dans la vallée de champagne et remontant par le principe des vases communicants, jusqu'au château d'eau du village. Un premier château d'eau situé en hauteur derrière la rue de Bonne Fontaine a été construit dans les années 1920

L'eau est ensuite distribuée vers les habitations du village.

Un nouveau château d'eau, celui actuellement en service, a été construit en 1958; il est situé à environ 320 mètres d'altitude.

Dans les années 1970, le réseau d'eau d'Eckartswiller a été raccordé au réseau d'eau de la région de Saverne. La conduite alimentant le château d'eau a été déplacée sous le pont d'autoroute de la rue de la Chapelle lors des travaux de l'A4 vers 1974.





Les sources d'Eckartswiller ont été progressivement abandonnées, au profit des puits de captages plus profonds réalisés par le syndicat d'eau.

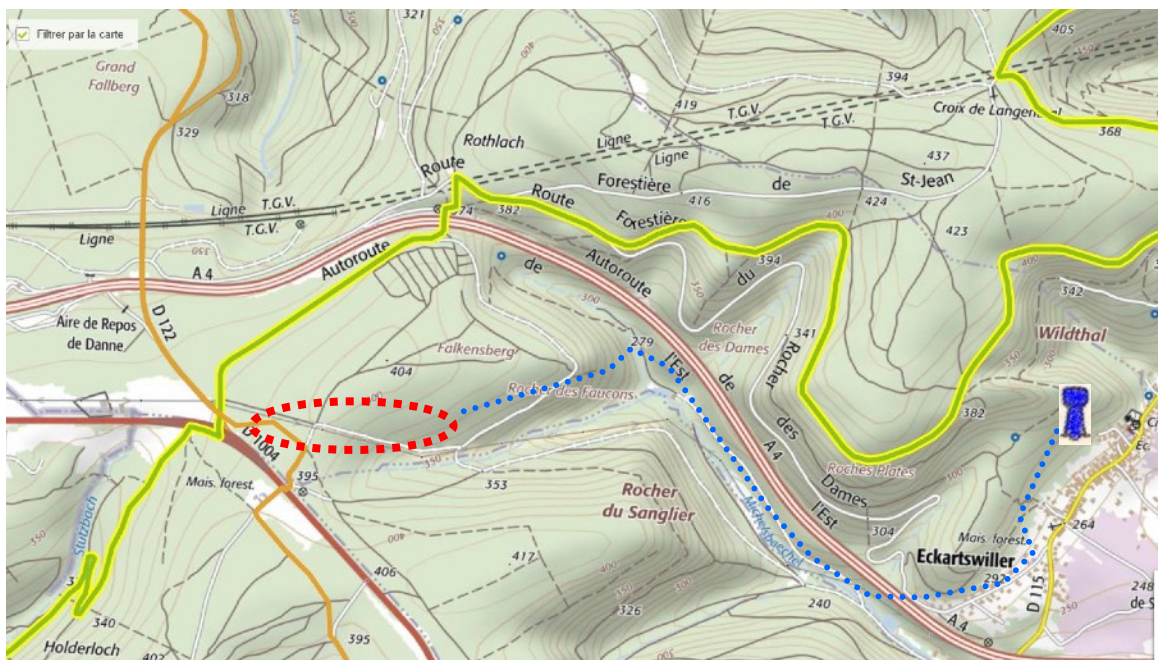
L'eau de ces anciens captages alimente encore partiellement l'étang de pêche d'Eckartswiller.

L'eau va devenir une denrée rare avec le réchauffement climatique. Nous avons donc là un patrimoine précieux, qui appartient aux habitants du village, il y a lieu de préserver et de protéger cette ressource :

- Il faudrait nettoyer régulièrement les puits de captage ; les structures maçonnées et bétonnées sont encore en bon état.
- Le scellement du couvercle d'un puits de captage est à refaire.
- Une conduite allant d'un puits de captage vers l'ouvrage de regroupement est bouchée.
- La canalisation qui descend jusque vers l'étang de pêche est endommagée.

La commune fait donc appel à des personnes bénévoles qui seraient sensibilisées par l'idée de préserver, conserver et de remettre en état ce patrimoine. Les personnes intéressées pourront prendre contact avec la mairie.

- Zone de captage  Château d'eau ancien  Château d'eau nouveau 
- Canalisation 





Votre commune s'engage dans la DEMARCHE « ZERO PESTICIDE ».

La loi Labbé modifiée par l'article 68 de la LTE (*Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Pothier*) interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser et de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Afin de se mettre en conformité avec la loi et en ayant également conscience qu'il faut préserver notre environnement, vos élus ont décidé de s'engager dans une gestion alternative lors du conseil municipal du 27 juin 2017, en adoptant à l'unanimité « LA CHARTE DE LA REGION GRAND EST, de l'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE et de l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ».

Un «PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE, PLAN DE DESHERBAGE » a été rédigé.

Ce plan peut être consulté à l'adresse internet suivante :

<http://www.eckartswiller.fr/uploads/fichiers/ZERO%20PHYTO/Plan%20gestion.pdf>

Votre commune s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires et mettra des techniques alternatives en œuvre :

- Taille mécanique et paillage.
- Désherbage sans produit chimique :
  - par traitement mécanique,
  - par traitement thermique.
- Lavage avec eau chaude + savon, ....

Cette démarche largement subventionnée par l'agence de l'Eau Rhin-Meuse nous permet l'acquisition de nouveau matériel (désherbeur thermique, ainsi que de l'outillage portatif électrique).

Cette nouvelle façon de procéder va impliquer un changement dans nos mentalités ; il faudra tolérer à certaines périodes de l'année la présence de certaines mauvaises herbes.

**RAPPEL :** Les biocides comme la javel ou le vinaigre blanc ne sont pas des produits homologués pour le désherbage. Leur utilisation correspond à un détournement d'usage.



## Etat Civil 2017

### NAISSANCES

Anissa ALJIC

née le 06 septembre

### MARIAGE

Thomas POGGIOLI et  
Mélanie JUNDT

le 06 mai



### DECES

GLASSMANN Yvette, née  
HESS

Décédée le 12 novembre

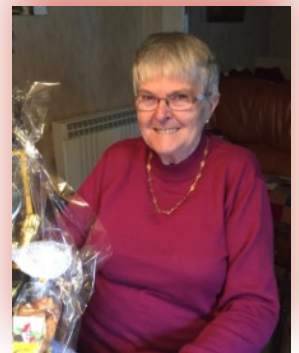
## Les GRANDS ANNIVERSAIRES de 2017

### 80 ANS



M. Guy Fischer

Charles OTT	05.03.1937
Bernadette LENTZ	24.04.1937
Guy FISCHER	17.07.1937



Mme Bernadette  
Lentz

## Fête des Aînés

Le 10 décembre, la commune a convié les seniors âgés de plus de 65 ans à la traditionnelle fête des seniors. Une météo hivernale apportant un peu de neige a mis une touche de Noël blanc à l'extérieur et a permis d'apprécier ce moment de rencontre bien au chaud. Le curé Claude Breesé, les Conseillers Départementaux Michèle Eschlimann et Thierry Carbiener ont répondu à l'invitation de la commune, tout comme une quarantaine de seniors.



Après un succulent repas préparé par la « Pâtisserie Baehl », servi par les conseillers municipaux, l'après-midi fut animée par l'orchestre « Mossig-Thaler », permettant à quelques uns de s'essayer à quelques pas de danse. Le père Noël et le « christkindel » en habit tyrolien ont apporté un petit présent à nos seniors.





### BILAN 2017 DE LA PAROISSE ST BARTHÉLEMY

L'année 2017 a été particulièrement chargée pour le Conseil de Fabrique et le Conseil municipal. En effet, notre projet de rénovation intérieure de l'église et de mise aux normes de son accessibilité a enfin abouti et a été conclu par la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. La distribution de dépliants a permis de récolter des dons tant au niveau des entreprises que des particuliers de notre village et des environs. Nous tenons à remercier l'ensemble des donateurs pour leur générosité et leur soutien qu'ils nous apportent pour ces travaux. Pour ceux qui souhaitent encore participer à cette collecte, nous les invitons soit à verser leurs dons à la Fondation du Patrimoine en précisant bien sur le chèque « Fondation du Patrimoine - St Barthélémy Eckartswiller », soit directement au Conseil de Fabrique qui se charge de renvoyer les sommes à la Fondation.

Merci encore à l'ensemble des bénévoles qui nous aident dans toutes nos manifestations permettant de subvenir à nos charges, mais aussi de créer du lien : Soirées Tartes flambées - Vente de pâtisserie - Pot-au-feu.



Dès le lancement en janvier des travaux de peinture, l'église sera fermée par sécurité en raison des échafaudages. Nous invitons les paroissiens à se rendre momentanément dans l'une des églises de notre communauté de paroisses qui les accueillera avec joie.

Et surtout, ayons à cœur de rendre notre paroisse plus accessible en cherchant à être des pierres vivantes facilitant l'entrée dans une communauté ouverte et accueillante, attentive aux attentes, aux réalités et aux nouveautés de notre temps !

Que ces fêtes de fin d'année vous apportent joie et bonheur et que vous puissiez partager ces moments en famille ou avec des amis. Noël nous permet de retrouver notre âme d'enfance et de se remémorer de beaux souvenirs d'antan.

La Présidente  
Josette Pfeiffer

## Activités sportives dans la commune :

Après une année 2015/2016 de « délocalisation », les adhérents du club de gym ont été ravis de retrouver les locaux de la salle polyvalente en septembre 2016.

En effet, pendant les travaux de l'extension de la cuisine, le cours de Zumba avait lieu le mardi au 1<sup>er</sup> étage de la salle de classe de notre village et le lundi les cours de gym « forme » se déroulaient à la salle multisport à Monswiller.

Depuis le mois de novembre, nous avons été contraints d'annuler le cours de Zumba faute de participants.

Horaires des cours :

- Lundi : 19h30 à 20h30 cours de gym « forme » (échauffement, renforcement musculaire, abdo -fessiers)
- Jeudi : 19h à 20h30 cours multi activités (Zumba, step, abdo, pond)

Le club compte une cinquantaine de participants, des places sont encore disponibles.

Pour tous renseignements, veuillez-vous adresser au 03 88 91 81 67

## Association de pêche

La pêche d'ouverture réservée aux membres de l'association, a été réalisée le 02 avril 2017.

Comme tous les ans s'est déroulée la traditionnelle pêche du 14 juillet, ouverte à tous les habitants du village. Avec une météo qui était de la partie, les participants ont passé un agréable moment de convivialité au bord de l'étang communal.

La pêche de clôture réservée aux membres de l'association, a été réalisée le 24 septembre 2017.

Les membres bénévoles de l'association assurent régulièrement l'entretien du site (tonte, taille des haies et arbustes, entretien du petit matériel, ....).

Bref le travail ne manque pas, et comme dans beaucoup d'associations, l'âge moyen des membres ne cesse de croître.

L'association compte un effectif d'une quarantaine de membres, et souhaite vivement accueillir de nouveaux adhérents. Pour les personnes intéressées, veuillez prendre contact avec le Président : M. Maurice BIGNET.

L'étang avec les équipements, (cuisine, barbecue, ...) peut être loué avec ou sans pêche ; vous trouverez plus de renseignements sur le site Internet de notre village.

L'ensemble des membres de l'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.



## Passionné(e) de décoration, peinture, bricolage, découpage... Envie d'apprendre, de créer, de partager...

Seriez-vous prêt(e) à rejoindre un groupe dont l'objectif est la décoration de notre village, l'intérieur ou l'extérieur de votre maison ? Selon les saisons, les fêtes de Pâques, de Noël, les idées vont fourmiller et de ces événements vont surgir de merveilleuses idées !

Si oui, adressez-vous à Annie Kieffer qui va centraliser les demandes et organiser ensuite ces moments de détente et de travail, dans une ambiance de bonne humeur !

Coordonnées  
Annie Kieffer  
6 rue de Monswiller  
Eckartswiller  
Tél : 03 88 91 89 07



## L'amicale des Sapeurs Pompiers

L'amicale des sapeurs pompiers du Centre de Secours Principale de Saverne, remercie la population d'Eckartswiller pour le bon accueil ainsi que leur générosité, à l'occasion de la vente des calendriers 2018

L'échelle pivotante automatique de 32m (EPA). ==>



## Ecole -RPI

La rentrée 2017 avec le retour aux 4 jours, s'est déroulée dans de bonnes conditions, malgré les incertitudes suite aux différentes réunions avec les parents d'élèves, de l'inspection académiques et les informations du Conseil Régional qui gère le transport scolaire. Cette décision de passer aux 4 jours, tombée après le 14 juillet a nécessité une communication entre mairies, enseignants et parents et elle correspond aux attentes des parents d'élèves révélées lors de leur sondage. La conséquence est qu'il n'y a plus d'accueil péri-scolaire le mercredi.

Les effectifs de la rentrée 2017 : 95 élèves, font que le RPI est au seuil minimum pour le maintien des 5 classes. A l'heure actuelle, la projection de l'effectif pour la rentrée de 2018 serait en baisse et tomberait en-dessous du seuil, avec un risque de fermeture de classe....

## L'APEEJE est l'association des parents d'élèves regroupant les trois villages : Eckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne et Saint-Jean-Saverne :

### L'APEEJE : au cœur de la vie du RPI St-Michel

L'association des parents d'élèves d'Eckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne et Saint-Jean-Saverne a organisé des manifestations conviviales et ludiques tout au long de l'année, tout en apportant son soutien financier aux projets pédagogiques scolaires.

### Les actions 2016-2017

L'APEEJE a organisé :

- deux opérations fromages du Jura
- une fête de Noël du RPI à St-Jean-Saverne
- deux après-midis jeux avec le magasin Joupé de Saverne à St-Jean-Saverne
- un carnaval avec un spectacle de magie de Bruno Bonumeur à Eckartswiller
- une opération de chocolats de Pâques avec la chocolaterie Bockel
- une fête de fin d'année avec tartes flambées à Eckartswiller
- un partenariat avec les "Bouchons de l'espoir" (sensibilisation au tri et point de collecte dans les 3 écoles)

Une partie de ces actions a permis de financer le projet pédagogique du RPI : 3 séances de cinéma pour toutes les classes et la sortie de fin d'année au Vaisseau à Strasbourg.

La fête de fin d'année, malgré une météo capricieuse, a été une réussite. Les enfants nous ont présenté un magnifique spectacle avec leurs enseignants. Ils ont ensuite été récompensés par les mairies qui leur ont offert un livre. L'APEEJE avait également un cadeau : une casquette personnalisée au prénom de chaque enfant. La soirée s'est poursuivie autour de tartes flambées et de nombreuses animations : pêche aux canards, maquillage, baptêmes de poney, démonstration de sjoelbak (billard hollandais sur table) et un concert du groupe Insert Random Name.

### Nos projets 2017-2018

En septembre, nous avons invité tous les parents et enfants du RPI pour un pot de rentrée à la salle socioculturelle de St-Jean-Saverne.

Afin d'échanger facilement avec les membres et de communiquer sur nos manifestations, nous avons créé un groupe Facebook fermé.

Vu leur succès, nous vous proposons toujours et encore des ventes de fromages en novembre et février, ainsi que les chocolats de Pâques. N'hésitez pas à nous demander les bons de commande.

Nous renouvelons des opérations faites il y a deux ans, comme le papier cadeau et une vente spéciale "fête des mères".

La traditionnelle fête de Noël des enfants a été agrémentée cette année par un spectacle de contes de la Cie L'Indocile. Le Père Noël est venu remettre aux enfants un livre et un sachet de petits gâteaux confectionnés par la boulangerie Baumgartner de Monswiller. Il a également remis à chaque enseignant des jeux et du matériel pour les classes. Merci aux parents qui ont comme toujours été généreux en gâteaux et boissons pour le goûter.

La collecte des bouchons se poursuit et nous participerons au nettoyage de printemps dans nos communes.

Nous proposerons à nouveau : des après-midis jeux avec David Wohlfart du magasin Sajou à Saverne (anciennement Joup) à la salle attenante à la salle des sports de St-Jean-Saverne et un carnaval avec spectacle de magie le 25 février 2018 à Eckartswiller. La nouveauté sera une bourse aux vêtements et jouets pour les enfants, le 18 mars 2018 à Eckartswiller. La fête de fin d'année aura lieu le vendredi 08 juin 2018 à la salle des sports de St-Jean-Saverne. Nous espérons vous y voir nombreux !

Après-midi jeux novembre

Carnaval 2017  
juin 2017

Fête de fin d'année



**Merci !**

Nous tenons à remercier les municipalités pour les moyens mis à disposition et leur soutien, ainsi que les enseignants pour leur collaboration.

Merci à tous pour votre participation à nos différentes manifestations, qui nous vous le rappelons sont ouvertes à tous. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et espérons vous rencontrer lors des manifestations du village.

Si vous voulez en savoir plus sur l'APEEJE et ses actions, n'hésitez pas à nous joindre par mail : [associationapeeje@gmail.com](mailto:associationapeeje@gmail.com) . Nous pouvons vous ajouter à notre liste de diffusion par mail si vous le souhaitez. Nous restons à votre écoute.

*Sabrina Schmitt, présidente Valérie Demaret, vice-présidente Alexandra Schneider, trésorière  
Joëlle Buch, secrétaire*

## Bibliothèque de Saint Jean Saverne

La Bibliothèque municipale est située dans l'ancien couvent tout comme l'École municipale.

### Fonds de la Bibliothèque

Le fonds de la Bibliothèque est riche de 3500 livres, dont une partie est renouvelée deux fois par an par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin.

Régulièrement des nouveautés sont achetées en librairies.

[www.saintjeansaverne.com](http://www.saintjeansaverne.com)

Les horaires d'ouverture :

Vendredi : de 15h 45 à 16 h 45 - Vendredi : de 18 h à 20 h - Samedi : de 14 h à 15 h



**Economie : la Plate - Forme Départementale du Martelberg en grande forme !**

Depuis le début de l'année 2017, cinq parcelles font l'objet d'une acquisition par des entreprises, pour une surface totale de près de 3 hectares. Ces implantations représentent à terme un potentiel de 110 emplois nouveaux sur le site, pour l'essentiel dans les domaines qui étaient ciblés par la zone d'activités, l'ingénierie - le tertiaire. Cette dynamique devrait booster la ZAC et avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble du territoire. Un autre frein au développement du site tombe « enfin », il s'agit de la liaison de la zone avec le giratoire de l'Europe et la RD 421. Après 10 ans de démarches et d'ultimes négociations, le foncier a pu être acquis par la Communauté de Communes et une voirie est en cours de réalisation. L'entrée de zone telle qu'elle était conçue initialement sera bientôt opérationnelle !

La demande de foncier des entreprises semble à la reprise, alors qu'il reste peu de terrains viabilisés disponibles dans les zones intercommunales (hors le Martelberg). Dans ce contexte, la création d'une nouvelle zone foncière pour les entreprises est à l'étude, il s'agit de retenir les secteurs les plus appropriés aux demandes et de cerner les coûts et délais d'aménagement.

A court terme la Zone d'Activité de l'aérodrome, à Steinbourg sera viabilisée et 5,6 hectares seront commercialisables.



## Extension Kuhn, le décret ministériel ouvre une voie

Le projet d'extension de l'entreprise Kuhn était conditionné par la possibilité de soustraire au classement en Forêt de Protection d'un espace forestier de 32 hectares aux abords du site. Un décret du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en date du 31 octobre 2017 vient classer 52 hectares du massif qui n'étaient pas protégés et décline les 32 hectares nécessaires à l'extension de l'entreprise. Cette modification de classement qui était loin d'être acquise à l'ouverture des discussions avec les services de l'Etat autorise l'avancée du dossier : acquisition du foncier, notamment par échange de forêts, boisement compensateur pour permettre le défrichement etc. Ce décret représente une satisfaction pour les élus qui se sont mobilisés autour de l'un des piliers de l'économie de notre région.

## La communauté de communes du Pays de Saverne

La Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, appellation générique issue de la fusion des collectivités, va disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Suite à un travail de communication mené par les élus, elle sera remplacée par la « Communauté de Communes du Pays de Saverne » tout simplement ! Un nouveau logo pour son identification est en préparation.

### Un Projet pour une nouvelle Communauté de Communes ...

Le changement de périmètre intercommunal au 1<sup>e</sup> janvier 2017 a mis en évidence la nécessité de mener une réflexion prospective afin de structurer les politiques publiques à mettre en œuvre pour un territoire toujours plus attrayant et les rendre cohérentes et compatibles avec les moyens financiers de la collectivité. C'est pourquoi les élus communautaires ont choisi de travailler sur un **Projet de Territoire**.

#### Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?



C'est un outil qui permettra à l'intercommunalité de :

- dresser une feuille de route pour les années à venir.
- donner du sens à l'action communautaire.



Quels en sont les objectifs ?

- définir les grands enjeux pour le territoire à l'horizon 2025.
- porter une réflexion commune à l'échelle intercommunale.
- s'engager dans une vision partagée.
- proposer une organisation territoriale pour la mise en œuvre du projet.



De quelle manière ?

1. Etat des lieux et définition des enjeux : Partage du diagnostic et validation des enjeux au sein de la Conférence des Maires et avec les Vice-présidents
2. Réflexion stratégique : Définition des axes de développement et des leviers d'action majeurs.
3. Plan d'action : Travaux en comités et groupes consultatifs thématiques afin de :
  - déterminer les priorités et objectifs dans chaque domaine d'action et pour chaque compétence ;
  - identifier les moyens (techniques et financiers) à disposition et à mettre en œuvre pour y parvenir ;
  - dresser un plan d'action pluriannuel, feuille de route à suivre pour la programmation du Projet de Territoire.



A quelle échéance ?

Le Projet de territoire devrait être présenté pour l'été 2018.

## Maison de l'enfance et périscolaire : l'offre progresse encore

Après l'inauguration de la maison de l'Enfance à Saverne en 2015, deux nouvelles structures vont être construites dans les prochains mois sur le territoire, améliorant l'offre de service et le maillage du territoire par les équipements.

En effet, une maison de l'enfance sera construite à Marmoutier, elle regroupera une structure périscolaire de 25 places dédiées au jeune enfant (0-6ans), un multi-accueil de 40 places ainsi qu'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) dans un même bâtiment. Elle sera tout naturellement située à proximité des écoles, du périscolaire et de la salle multisports. L'agence MW Architectes a remporté le concours et conçu les bâtiments, pour un montant total de 2,6 M d'€ HT d'investissement. L'essentiel des subventions a été notifié à la communauté de communes, après déduction de ces recettes la part qui lui resterait à financer sur ce projet serait de 1,5 M d'€.

La construction d'un accueil périscolaire à Otterswiller est également décidée, elle découle de la volonté de la commune de regrouper les écoles maternelles et primaires qui étaient sur deux sites distincts. La Communauté de Communes financerait 631 m<sup>2</sup> de locaux dédiés au périscolaire, conformément à sa compétence, sur un total de 2123 m<sup>2</sup> de bâtiments. Le plan de financement prévisionnel évalue l'opération à 1,8 M d'€ HT d'investissement pour la CC, et 1 M d'€ restant à charge, après déduction des subventions. Cet équipement dont les travaux devraient également démarrer au 1<sup>er</sup> semestre 2018 aura une capacité d'accueil de 80 places, il permettra de libérer la salle polyvalente, évitera l'organisation d'un transport et offrira aux enfants de bonnes conditions de vie autour de la journée de classe.







# com'ette

votre transport à la demande

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE  
SAVERNE  
MARMOUTIER  
SOMMERAU

## Un service 100 % Com Com

Depuis 2013, le transport à la demande est organisé par la collectivité, avec un service et un chauffeur dédié au service.

## Qui dessert le territoire de Marmoutier-Sommerau

Suite à la fusion avec la communauté de communes de la région de Saverne, le territoire de Marmoutier-Sommerau est désormais couvert, vous pouvez circuler avec Comette dans nos 35 communes !

## Comment faire ?

- 1 Il suffit de composer le **03 88 71 78 82** et vous serez directement mis en relation avec le conducteur, M. Patrick MOHR.

Vous réservez votre course au plus tard à 18 h la veille du départ, du lundi après-midi au samedi matin, avec des horaires qui privilégient un fonctionnement de type 8 h - 12 h et 14 h - 18 h.

- 2 Le jour J tenez-vous prêt 5 minutes avant l'heure prévue, le véhicule vient vous chercher à l'adresse convenue.
- 3 À la montée dans le véhicule, achetez ou présentez votre titre de transport et le conducteur vous amènera jusqu'à votre destination.

Bonne route avec Comette !

## TARIFS

Les tarifs restent les mêmes !

Carnet de 10 tickets

25 €

et ticket unitaire

3 €



## Comette s'étend au secteur de Marmoutier - Sommerau

Le transport à la demande se limitait au périmètre de la communauté de communes de la région de Saverne. Suite à la fusion avec la communauté de communes de Marmoutier - Sommerau, c'est l'ensemble de ce territoire de 35 communes qui est désormais desservi.



Tous les habitants peuvent utiliser ce mode de transport qui permet sur une simple réservation de course de se déplacer facilement vers tout lieu du territoire, pour un prix modique (3 € le ticket unitaire, 2,5 € le ticket par carnet de 10). Comette passe vous prendre à l'horaire et à l'endroit convenu, le plus souvent à votre domicile, et vous dépose à votre destination. Le fonctionnement est assuré du lundi après-midi au samedi matin, les réservations se font au plus tard à 18 h. la veille du départ. Pour tout renseignement et réservation de déplacement composez le 03 88 71 78 82, vous serez mis en relation avec le chauffeur, M. Patrick Mohr, qui est un agent de la collectivité.



Comette dessert les 35 communes du territoire de la communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

*Bonne route avec Comette !*

## Contre l'isolement des personnes âgées.

L'Accueil « En Journée » les Myosotis a été créé par l'association de gestion de l'Altenberg afin d'éviter l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées du secteur de Saverne.

En effet, la problématique de l'isolement semble être importante en France car 3 personnes sur 5 passées l'âge de 75ans estiment en souffrir. Partant du principe qu'elle est la principale source de perte d'autonomie, il semblait important de trouver une réponse cohérente.

Même s'il existe déjà des accueils de jour sur le plan national, ceux-ci sont uniquement destinés aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

L'AEJ Les Myosotis est donc une réponse innovante car il est ouvert à toutes personnes.

Ce projet a d'ailleurs remporté le trophée de l'innovation social AG2R la mondiale.

L'Accueil En Journée Les Myosotis est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h et se situe sur le site de la maison d'accueil de l'Altenberg à Monswiller.

Ses journées sont destinées à de nombreuses activités comme :

de la gymnastique, du chant, de la danse assise, des ateliers d'écriture, du bricolage, des jeux, des ateliers de cuisine ou de pâtisserie, des sorties culturelles, des rencontres intergénérationnelles...

**Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au 06 85 36 38 37 ou vous rendre directement sur place au 24 rue du Général Leclerc à Monswiller.**

## Rando Vosges du Nord : <http://www.randovosgesdunord.fr/>

Le nouveau site web développé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord vous propose de nouvelles sorties et les outils les plus modernes pour en profiter pleinement, 45 randonnées sont proposées (ex : circuit du château de Hunebourg).

Depuis longtemps, le Club Vosgien et autres associations ont tracé des circuits, balisé des sentiers, entretenu des chemins, ils constituent une richesse unique en France.

Aujourd'hui, la révolution numérique vient prolonger ce travail de terrain en vous permettant de profiter pleinement de vos balades.

Les Vosges du Nord sont un véritable paradis pour les randonneurs. 2600 kilomètres de sentiers balisés sillonnent notre territoire. La nature nous offre des forêts préservées, des rochers spectaculaires, une faune et une flore remarquables. Nos anciens nous ont légué des citadelles vertigineuses, des étangs poissonneux, des paysages ouverts où les vergers et les haies sont encore présents.

Avec [randovosgesdunord.fr](http://www.randovosgesdunord.fr), vous pouvez sélectionner vos parcours en fonction de vos critères : temps de parcours, difficulté, dénivelé... Vous pouvez ensuite visualiser en image les points d'intérêts : patrimoine naturel ou bâti, points de vue... Vous pouvez même découvrir les offres touristiques : restauration, musées, hébergements...

Les fonctionnalités du site sont nombreuses : impression de l'itinéraire, partage sur vos différents terminaux ou sur les réseaux sociaux...

<http://www.randovosgesdunord.fr/>, le site qui va vous donner envie de balader !

*Le projet a été développé par le Parc naturel régional des Vosges du nord en partenariat avec Atout Parc\*, le Club Vosgien et avec le soutien de la Région Grand Est et le Massif des Vosges.*

*\*regroupement des offices de tourisme du territoire et autres acteurs du tourisme en association.*

The screenshot shows a mobile application interface for a hiking trail. At the top, a yellow banner reads 'Le Pays de Hanau, un espace forestier d'exception - Circuit 1 - Le château de Hunebourg'. Below this, there are three rows of information:

- Catégorie:** Pédestre
- Infos:** 3 h, Moyenne (difficulty level 2), Boucle (loop), 9 km, 329 m, Club Vosgien logo.
- Thèmes:** Rando culturelle (cultural), Rando ludique (fun), Rando plaisir (pleasure).

At the bottom of the screenshot is a photograph of a large, historic stone building with a gabled roof, identified as the Château de Hunebourg.

## URGENCES

<b>GENDARMERIE/Police</b>	<b>17</b>
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>SMUR (Service Mobile Urgence)</b>	<b>15</b>
<b>GAZ urgence 24/24h</b>	<b>0810 433 068</b>
<b>ELECTRICITE de Strasbourg</b>	<b>03 88 18 74 00</b>
<b>EAU et ASSAINISSEMENT urgence</b>	<b>03 88 19 97 09</b>

## Horaire Déchetterie de Saverne - Marmoutier

Lundi	10h à 12h et 13h à 18h (entrée jusqu'à 11h50 et 17h50)
Mardi	13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)
Mercredi	13h à 19h (entrée jusqu'à 18h50)
Jeudi	13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)
vendredi	13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)
samedi	9h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)

Toutes les informations sur : <http://www.smictomdesaverne.fr/decheteries-fixes/>



*Vol de grues cendrées au-dessus de la commune le 3 novembre 2017*

## SERVICES PUBLICS

MAIRIE Eckartswiller Téléphone FAX	73, rue Principale	03.88.91.12.85 03.88.91.89.51
ECOLES	71 rue Principale ECKARTSWILLER 30 rue de l'Eglise ST JEAN SAVERNE 93 rue Principale ERNOLSHEIM/SAV	03.88.71.24.54 03.88.71.22.03 03.88.70.05.89
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>Rue de Monswiller ECKARTSWILLER</b>	<b>03.88.71.21.56</b>
ONF Maison forestière Eckarswiller	Rue de Bonne-Fontaine	03.88.91.15.82
Communauté de Communes de la Région de Saverne	12, rue du Zornhoff SAVERNE	03.88.71.12.29
COMETTE	Transport collectif à la demande	03.88.71.78.82
DECHETTERIE	6, rue Gustave Goldenberg SAVERNE N° vert :	08.00.39.92.64
Syndicats intercommunaux (SMICTOM, Eau, Assainissement..)	10, rue des Murs SAVERNE	03.88.91.66.98
HOTEL DES IMPOTS	11, rue Ste. Marie SAVERNE	03.88.03.12.50
TRESORERIE PRINCIPALE	14, rue du Tribunal SAVERNE	03.88.01.86.50
TRIBUNAUX	7, rue du Tribunal SAVERNE	03.88.71.61.51
ASSISTANTE SOCIALE (Conseil Général - Unité Territoriale d'action médico-sociale de Saverne)	39, rue de Dettwiller SAVERNE	03.69.33.20.00
SNCF voyageurs Trafic- Horaires - Billet - Service	Gare de SAVERNE	36.35
L'OCEANIDE	10, rue du Centre Nautique SAVERNE	03.88.02.52.80

<b>POMPIERS</b>	<b>Centre de secours SAVERNE</b>	<b>03.88.91.27.22</b>
<b>GENDARMERIE</b>	<b>29a, Rue St. Nicolas SAVERNE</b>	<b>03.88.91.19.12</b>
<b>CENTRE HOSPITALIER</b>	<b>19, rue de la Côte - SAVERNE</b>	<b>03.88.71.67.67</b>

ELECTRICITE DE STRASBOURG accueil	26, Bd. du Président Wilson STRASBOURG	03 88 20 60 20
EAU et ASSAINISSEMENT accueil	5, rue de l'Artisanat SAVERNE	03 88 71 60 70
EDF-GDF accueil		09 69 324 324

## CULTES

PRESBYTERE catholique	2, rue du Presbytère STEINBOURG	03.88.91.14.34
PRESBYTERE protestant	20 rue de la Girafe MONSWILLER	03 88 91 22 54

# 11 novembre 2018 : centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale.

## Introduction

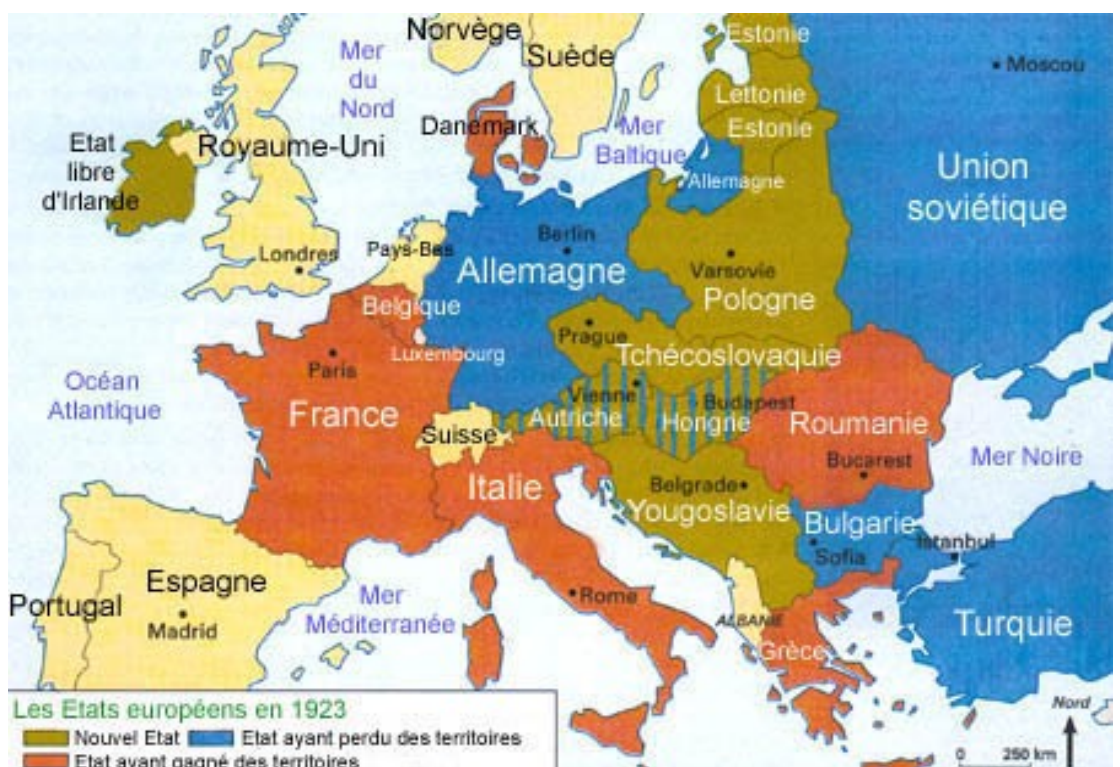
L'armistice du 11 novembre 1918 mettait fin au premier grand conflit du xx<sup>e</sup> siècle. D'abord européen puis mondial, ce conflit se soldera par 9 millions de tués au combat, 8 millions de civils tués et 20 millions de blessés. L'Europe subira un redécoupage territorial avec notamment le retour de l'Alsace-Moselle (Ex Reichsland Elsaß-Lothringen) à la France et l'expulsion des allemands installés sur ce territoire après la guerre de 1870.

## Doc 1

L'Europe en 1914



L'Europe en 1923



## L'origine du conflit.

C'est l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand héritier de l'empire Austro-Hongrois et de son épouse l'archiduchesse de Hohenberg le dimanche 28 juin 1914 à Sarajevo par un nationaliste Serbe de Bosnie-Herzégovine, Gavrilo Princip. Ce qui aurait pu rester une affaire interne à l'empire Austro-Hongrois allait vite dégénérer. Les exigences de vengeance de l'empire Austro-Hongrois vis-à-vis du royaume de Serbie allaient entraîner par le jeu des alliances un conflit de grande ampleur avec le déroulé suivant :

- L'empire Austro-Hongrois déclare la guerre à la Serbie (28 juillet 1914).
- La Russie alliée de la Serbie déclare la guerre à l'empire Austro-Hongrois.
- L'Allemagne soutient l'empire Austro-Hongrois et déclare la guerre à la Russie (1er août) et à la France (3 août).
- Le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne (4 août) pour aider ses alliés Russes et Français.

Le conflit se déroulera surtout sur le front ouest en Europe mais aussi au Moyen-Orient, dans les Balkans et en Italie.

### Rappel sur la situation en Europe avant 1914.

Avant 1914, des tensions existaient déjà, plusieurs pays avaient signé des traités engageant les pays signataires à se soutenir en cas de guerre. En Europe, deux ensembles s'étaient constitués :

-La Triple Alliance créée en 1892. Elle rassemble l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. La Roumanie y sera secrètement associée par la suite.

-La Triple Entente formée le 31 août 1907 entre la France, la Russie, le Royaume-Uni puis rejoint par la Serbie.

Ces deux alliances seront en constante rivalité, tant sur les plans coloniaux que territoriaux et au cours de la guerre ces 2 alliances évolueront :

-l'empire Ottoman (octobre 1914), le Royaume de Bulgarie (octobre 1915) rejoignent la Triple Alliance.

-la Belgique (août 1914), le Japon (août 1914), l'Italie (avril 1915), la Roumanie (août 1916), Etats-Unis (avril 1917) rejoignent la Triple Entente.

### Voir carte des alliances DOC 2



**DOC 2**





## Les traités de paix 1919-1920

L'armistice marquant la fin du conflit sera suivi de traités de paix qui vont remodeler la carte de l'Europe .

### Doc 3

Traités	Dates	Pays vaincus	Territoires perdus...	... au profit de
<a href="#"><u>Traité de Versailles</u></a>	28 juin 1919	Allemagne	Alsace-Lorraine Cantons d'Eupen et Malmédy Schlesvig Posnanie, Haute-Silésie et corridor de Dantzig îles Marshall, Mariannes, Carolines Togo et Cameroun Sud-Ouest africain et Afrique orientale	→ France → Belgique → Danemark → Pologne → Japon → France → Royaume-Uni
<a href="#"><u>Traité de Saint-Germain</u></a>	10 septembre 1919	Autriche	Galicie Bohême, Moravie Trieste, Trentin Slovénie, Dalmatie Bosnie-Herzégovine (Istrie)	→ Pologne → Tchécoslovaquie → Italie → Yougoslavie
<a href="#"><u>Traité de Trianon</u></a>	4 juin 1920	Hongrie	Transylvanie Slovaquie et Ruthénie Croatie	→ Roumanie → Tchécoslovaquie → Yougoslavie
<a href="#"><u>Traité de Neuilly</u></a>	27 novembre 1919	Bulgarie	Macédoine du Nord Dobroudja Thrace centrale	→ Yougoslavie → Roumanie → Grèce
<a href="#"><u>Traité de Sèvres</u></a>	10 août 1920	Turquie	Thrace orientale et région de Smyrne en Asie-Mineure Arménie turque et Kurdistan Syrie et Liban Palestine, Transjordanie, Irak, et Koweït	→ Grèce devaient accéder à l'indépendance → France → Royaume-Uni (mandats confiés par la SDN)

Le traité de Lausanne 24 juillet 1923 remplace le traité de Sèvres et fonde la Turquie Nouvelle qui récupère une partie des territoires perdus.

## L'instauration d'une commémoration.

Elle s'est faite sous l'impulsion des associations d'anciens combattants très actives :

- Loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre. Elle établit le principe d'une subvention aux communes qui envisagent d'honorer le souvenir de leurs disparus.

- Loi du 31 juillet 1920 qui fixe les conditions d'attribution de subventions pour ériger un monument aux morts.

- Loi du 24 octobre 1922 qui fait du 11 novembre un jour de fête nationale.

Plus de 30 000 monuments aux morts seront érigés entre 1920 et 1925, ils reflètent un traumatisme sans précédent, sur 100 appelés 17 sont morts, toutes les familles françaises sont touchées.

Illustration avec 3 monuments aux morts de nos communes



Saint Jean-Saverne  
20 morts



Eckartswiller  
9 morts



Ottersthal  
8 morts

## Le 11 novembre 2018 à Eckartswiller.

A cette occasion, il serait bon de se rappeler la vie d'Eckartswiller entre 1914 et 1918, de voir l'impact du conflit sur la commune. A cet effet, photos, cartes postales, objets, témoignages, seront les bienvenus (à adresser à la mairie) et pourront donner lieu à une exposition. De plus, le conseil municipal souhaite associer l'école (les élèves) d'Eckartswiller à la cérémonie de commémoration sous une forme qui reste à définir (chants, lectures...) afin de sensibiliser les futures citoyennes et citoyens à la vie de la commune. D'avance, bienvenue à tous pour cette manifestation.

## Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens - AERIA

Cette association créée en 2002, transmet la mémoire des résistants alsaciens et des valeurs pour lesquelles ils ont combattu en Alsace annexée de fait, en France occupée et dans toute l'Europe.

### Mission

L'AERIA, fondée en 2002 et rattachée à la Fondation de la Résistance, veut élargir la compréhension historique du sort des Alsaciens, en particulier des quelque 6000 résistants ou opposants dont plus de 3000 ayant obtenu le statut de Combattant Volontaire de la Résistance et 1138 morts en martyrs.

### Activités

Diffusion du DVD-Rom, véritable encyclopédie sur la Résistance des Alsaciens, éditée grâce à l'aide financière de la Région, des deux départements et de mécènes.

Présentation d'une exposition en 31 panneaux La Résistance des Alsaciens, conférences sur ce thème.

AERIA vise à mieux connaître et faire connaître la Résistance des Alsaciens

<https://www.associations67.alsace/association-pour-etudes-sur-resistance-interieure-alsaciens-aeria/>

Dès 1940, tous les récalcitrants à l'ordre nazi sont arrêtés et internés au camp de Schirmeck-Vorbrück dans le but d'être « rééduqués » par le nouveau pouvoir.

# LA RÉSISTANCE DES ALSACIENS



Archives privées de la famille Kuchel - DR

**Quatre Alsaciens incorporés de force dans la Wehrmacht à Dirschau (Pologne) prennent des risques en affichant leur attachement à l'Alsace et à la France.**

**D'autres Alsaciens résistent au nazisme en Alsace annexée et en France occupée. Le but de l'AERIA est de faire connaître leurs courageux parcours.**

© 2011 AERIA  
Tous droits réservés



fondation de la résistance  
DEPARTEMENT AERI

**AERIA**  
Association pour des Etudes sur  
la Résistance Intérieure  
des Alsaciens

laresistancedesalsaciens.wordpress.com



(Archives privées de la famille Weinling)

Gesamtansicht.



Eckartsweiler b. Zabern.



Wirtschaft z. Rappen. E. Bieth.

Alter Kastanienbaum 8 m Umfang



Wirtschaft  
„Zur goldenen Kette“  
- ROTH -  
Epicerie · Post ·

Gruss aus Eckartsweiler 1/2 E.

Alter Kastanienbaum 8 mtr. Umfang.